

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 mars 2014

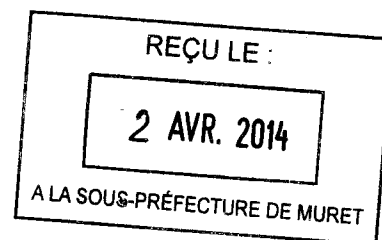
OBJET : Création des postes d'adjoints.

L'an deux mille quatorze et le 29 mars à 16H le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe, Maire.

PRÉSENTS : Mme BATAILHOU-VILLET Evelyne, Mme MARTY Lætitia, M. BIAU Jean Luc, M. MANFRIN Jean Marc, M. ROSELLO José.

EXCUSÉ REPRESENTÉ : M. LE LURON Renaud qui a donné pouvoir à M. BIAU Jean Luc pour toutes les questions à l'ordre du jour.

M. MANFRIN Jean Marc a été élu secrétaire.



Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne, pour la commune de Bax, un effectif maximum de 2 adjoints.

M. le maire propose la création de 2 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, la création de 2 postes d'adjoints au maire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération certifiée
exécutoire a été publiée et transmise au
Représentant de l'État le 30/04/2014

Le Maire, P.BEDEL

